

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1618

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Artistes, en scène s'il vous plaît

Enfin: la traditionnelle ébullition estivale de Locarno débouche cette année sur un large débat de politique culturelle en Suisse. Pour une fois, les gens du cinéma, qui parlent haut et fort sinon d'une seule voix, sont relayés par nombre d'autres acteurs. Il faut dire qu'à Berne on assiste rarement à la « destitution » du directeur d'un office. Cela dans le contexte important de la préparation, au sein du Département fédéral de l'intérieur (DDFI), d'une loi-cadre pour la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur la culture et d'une nouvelle loi sur Pro Helvetia, qui remplacera celle, excessivement détaillée, datant de 1965.

Avec, en arrière-fond, les très visibles interventions de l'État-sponsor, rôle que joue le Département des affaires étrangères (DFAE), pour la promotion de l'image de la Suisse ou la bonne cause des droits humains, via l'exportation de produits culturels. Ce qui a sans doute incité plusieurs députés à évoquer pêle-mêle, dans le tout récent débat sur le crédit à Suisse Tourisme, Présence Suisse et le nouveau Centre de compétence culturelle, ainsi que Pro Helvetia et la Direction pour la coopération et le développement, sans oublier même l'Office d'expansion commerciale.

Bref, la discussion est largement ouverte sur le but et le sens d'une législation nouvelle qui ne doit géné-

rer aucune dépense supplémentaire, sur l'avenir d'un Office de la culture (OFC) dont la mission semble devoir s'externaliser encore davantage, sur le partage des tâches entre la grande Confédération-mécène, agissant en direct par l'OFC ou par l'intermédiaire de Pro Helvetia (DFI), et le petit mais bruyant État-sponsor (DFAE). Plus fondamentalement, le débat devrait porter sur la place de l'artiste et de ses œuvres dans la société, ainsi que sur le rôle de la culture et de sa diversité dans la cohésion nationale. Une cohésion fragilisée par les peurs et les attentes qui varient comme l'on sait d'une région linguistique et d'un milieu culturel à l'autre.

Problème: dans le débat en cours, les artistes eux-mêmes se font peu entendre. Certes, les gens du cinéma - les moins directement concernés puisqu'au bénéfice d'une protection légale particulière et d'un solide lien avec la télévision - ont déjà donné, par la voix de Richard Dindo notamment. Mais les autres? Ils font sans doute confiance aux organisations faïtières des professions artistiques pour défendre leurs intérêts: Visarte pour les plasticiens, AdS pour les écrivains (pardon, les autrices et les auteurs), la FMS pour les musiciens, etc., sans parler de PacK, la supercoordination créée récemment, pour tous.

continue en page 2

Dans ce numéro

L'indexation des salaires doit échapper aux économies budgétaires.

Lire en page 2

La défense de la fonction publique ne se confond pas avec la gestion du service public.

Lire en page 3

Les syndicats redoutent la libre circulation des personnes.

Lire en page 4

Les conventions collectives souffrent de l'hostilité du patronat.

Lire en page 5

Souvenirs d'utopie sur la colline du Monte Verità.

Lire en page 8